



Ma Communauté
de Communes

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15
FEVRIER, 22 FEVRIER ET 15 MARS 2022

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	34	41	
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Mme Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de M. Laurent ROUFFET) - Raymond DESILLE - Pascal TARDY - Gilles GAY - Christophe RAULT – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Mme Marylise BOCHE) – Pascale GRIS – Anne Sophie DESCAMPS - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de M. Bruno CALMONT) - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN – Alisson CURTY – Éric GUINOISEAU - Micheline BERNARD - Philippe BARITEAU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de M. Jean Michel SOUSSIN) - Christelle GRASSO - Steve GABET - Matthieu CADOT - Philippe BODET - Martine LLEU (a reçu pouvoir de M. Walter GARCIA) - Sylvie PLAIRE - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER (a reçu pouvoir de M. Christian BRUNIER) - Thierry PILLAUD			
<i>Monsieur Steve GABET est parti à 19h50 et n'a pas participé aux 4 dernières délibérations.</i>			
Présent / Membre suppléant :			
Yannick BODAN,			
Absents non représentés :			
Philippe PISSOT (excusé), David CHAMARD (excusé), Jean Yves ROUSSEAU (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Stéphane AUGÉ (excusé), Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE (excusée), Isabelle DECOURT (excusée),			
Également présents à la réunion :			
Christelle LAFAYE PELLEFIGUE – Cécile PHILIPPOT - Lydia JADOT - Cédric BOIZEAU – Willy BERTHOME - Isabelle DESCHAMPS Sophie RAMBAUT – Trésorière			
Secrétaire de Séance :			Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : 21 AVR, 2022 Sous le numéro : 017-200041614-20220412-2022_04_01-DE Et publication (affichage) ou notification du : 22 AVR, 2022  Par délégation, Le Directeur Général des Services  Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE
Christelle GRASSO			
Convocation envoyée le :			
6 avril 2022			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
6 avril 2022			

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15
FEVRIER, 22 FEVRIER ET 15 MARS 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président fait part d'une erreur de rédaction dans le Procès-Verbal (PV) du conseil communautaire du mardi 15 mars 2022. En effet, cette erreur figure dans l'intervention de Madame Sophie RAMBAUT, Trésorière et porte sur la date de passage pour les collectivités territoriales, à la nomenclature comptable M57. Cette obligation sera généralisée au 1^{er} janvier 2024 et non 2023 comme mentionné dans le PV.

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 février 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 22 février 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 mars 2022 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée et rectifié en séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.

Fait à Surgères,
Le 15 avril 2022

Le Président

Jean GORIOUX

